

## Bulletin d'histoire politique

# Faut-il liquider la Révolution tranquille ?

Jacques Pelletier



Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060221ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060221ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Pelletier, J. (2000). Faut-il liquider la Révolution tranquille ? *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 347–361. <https://doi.org/10.7202/1060221ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Faut-il liquider la Révolution tranquille ?



Jacques Pelletier  
Études littéraires  
Université du Québec à Montréal

Pour pouvoir établir au Québec la « nouvelle socialité » partenariale qu'appellerait apparemment la conjoncture présente, il faudrait, selon Gilles Paquet, en finir avec la Révolution tranquille, non seulement l'oublier comme le titre de son dernier ouvrage nous y invite sur le mode de l'injonction, mais plus radicalement encore « déconstruire » la « cosmologie dominante » qui lui aurait donné naissance<sup>1</sup>. C'est là l'objectif explicite qu'il s'est assigné dans un essai qui considère les réformes alors mises sur pied comme un ensemble de « grandes mesures d'invasion par l'État de la vie des Québécois » qui auraient engendré rien de moins qu'un processus de « décapitalisation sociale » produisant des « effets néfastes sur la croissance économique du Québec » et qui aurait donc constitué, à tout prendre, un « pas en arrière » dans l'histoire de cette société (p. 7).

Dans cette optique, on comprendra qu'il ne saurait être question de proposer une seconde Révolution tranquille, qui serait le prolongement contemporain de la première, comme le désirent certains intellectuels nostalgiques tant fédéralistes que souverainistes. Et s'il fallait s'inspirer d'un « modèle » antérieur, on serait mieux avisé, selon Paquet, de chercher des exemples et des leçons dans la période qui la précède, dans l'État soi-disant « libéral personnaliste » (p. 89) de Duplessis qu'il estime supérieur à celui qui le remplace au tournant des années 1960 et qui faisait la part trop belle aux interventions de l'État au détriment, bien entendu, de la « personne » et des initiatives privées.

Comment expliquer ce renversement de perspective et de jugement de valeur qui, à vrai dire, n'est pas vraiment nouveau, comme on le verra plus loin, mais qui tend à s'imposer depuis quelques années au point de devenir la nouvelle *doxa* historique sur cette période décisive de la société québécoise contemporaine ? Au nom de quoi procède-t-on à ce travail de « révision » qui, on peut le penser, n'obéit pas à de purs intérêts historiographiques ? Quel est l'*enjeu actuel* qui sous-tend cette nouvelle interprétation et réévaluation de la période d'après-guerre ? C'est à cette question, d'emblée

idéologique et politique, que je tenterai de répondre après avoir rappelé les termes du débat.

### **Le conflit des interprétations**

Il faut d'abord constater que l'analyse de la Révolution tranquille ne date pas d'aujourd'hui. Elle n'est pas sitôt « achevée », au tournant des années 1970, qu'on en propose des diagnostics qui relèvent pour la plupart de deux grandes orientations sur le plan théorique et méthodologique. On peut distinguer ainsi, d'une part, une approche économique qu'empruntera par exemple un Dorval Brunelle dans son ouvrage pionnier, *La désillusion tranquille*<sup>2</sup>, publié en 1978, et d'autre part, une approche culturelle dont se réclamera un Fernand Dumont dans l'essai, *La vigile du Québec*<sup>3</sup>, qu'il consacre à la Crise d'octobre 1970, événement qui lui sert de prétexte et de révélateur pour procéder à un bilan provisoire des années immédiatement antérieures.

Dans *La désillusion tranquille*, Brunelle reprend et développe des critiques déjà formulées par la gauche des années 1960 — et notamment par la revue *Parti pris* — à l'endroit d'un processus de changement qu'elle appuie en partie, car il représente une incontestable avancée par rapport au duplisme et dont elle met en lumière par ailleurs les limites et les contradictions. Approfondissant cette analyse intuitive et schématique élaborée en plein cœur de l'action, Brunelle fait bien voir que les réformes des années 1960, justifiées par les impératifs de la modernisation économique et sociale, sont d'abord le produit d'une nouvelle classe sociale, d'une bourgeoisie francophone alors en pleine ascension qui accède au pouvoir politique, en alliance avec le grand capital anglo-américain, et contre les classes dominées de la société québécoise.

Dans cette perspective, la Révolution tranquille est essentiellement l'œuvre d'une bourgeoisie montante — qui connaîtra plus tard son apogée dans le Québec Inc. — à qui elle profite surtout et de la couche technocratique qui trouve largement son compte dans l'élargissement de l'appareil étatique<sup>4</sup>. Elle se fait par ailleurs au détriment des couches salariées dont le pouvoir d'achat et le niveau de vie ne s'améliorent pas substantiellement au cours de ces années, bien qu'elles trouvent leur avantage dans certaines réformes scolaires et sociales.

La Révolution tranquille ne représente donc pas pour Brunelle une authentique avancée démocratique. Ses réformes, malgré leur intérêt, ne mettent en cause ni les fondements du pouvoir ni son exercice à l'avantage des classes possédantes. Aussi est-elle considérée comme une « désillusion tranquille », pour reprendre le titre de son ouvrage, comme une impasse car les rapports de classe n'ont pas été profondément modifiés à l'avantage de la classe ouvrière et de ses alliés, marginalisés dans cette entreprise d'abord et avant tout bourgeoise.

Si le jugement de valeur que porte Brunelle sur cette période est négatif, il ne relève pas pour autant d'une appréciation nostalgique qui ferait du duplessisme antérieur une sorte de paradis perdu avec lequel il faudrait renouer. Ce n'est pas au nom du passé mais bien au nom des espoirs qu'avait fait naître cette Révolution et qu'elle a déçus qu'il instruit le procès du régime contrairement à certains analystes qui trouvent aujourd'hui toutes sortes de mérites à la « gouvernance » unioniste. On ne sera donc pas vraiment étonné de le retrouver parmi les opposants s'opposant à la réévaluation toute récente de la politique du « cheuf » et de son parti.

La seconde interprétation, de nature culturelle, se présente en quelque sorte comme l'envers de cette lecture d'abord économiste. Elle soutient que la Révolution tranquille traduit d'abord un changement dans l'univers des valeurs, des représentations et des mentalités de la société québécoise. Sans l'influence des moyens de communication modernes, et en particulier de la télévision, massivement présente depuis le milieu des années 1950, celle-ci aurait adopté une nouvelle vision du monde largement déterminée par les valeurs et le style de vie américains.

Le Québec aurait ainsi connu une mutation radicale depuis l'après-guerre, son univers de références symboliques ayant été totalement modifié et chambardé. La Crise d'octobre 1970, pour un Fernand Dumont qui est le principal représentant de ce courant interprétatif, exprimerait de manière exacerbée, sur un mode outrancier relevant de la fièvre et du délire, la crise profonde d'une société qui n'a pas digéré les changements subis, mais non véritablement incorporés, depuis la période de l'après-guerre : « une société, écrit-il dans *La vigile du Québec*, qui a changé très vite, et qui n'a pas digéré à mesure ses transformations rapides, devait se heurter tôt ou tard à un bilan dont le prétexte pouvait être n'importe quoi<sup>5</sup> ».

Ces transformations, pour Dumont, sont d'abord d'ordre idéologique, spirituel, intellectuel. Le Québec aurait alors balancé du revers de la main ses références traditionnelles et les aurait remplacées par de nouvelles valeurs adoptées trop vite, sans examen et sans intégration suffisante dans une vision du monde cohérente qui aurait pu servir de facteur puissant de cohésion sociale. Si bien qu'on se retrouverait confrontés au début des années 1970 à une société fragmentée, friable, qui appelle une nouvelle restructuration qui prendra un temps pour Dumont la forme du projet national péquiste.

Le sociologue de Laval, tout en estimant que la Révolution tranquille est allée trop vite, sans tenir compte assez du contexte culturel global et de la tradition dans lesquels elle s'inscrivait, juge tout de même qu'elle était devenue nécessaire à la fin des années 1950 et il n'éprouve pas de sympathies ni de nostalgie particulières pour le régime antérieur dont il avait d'ailleurs été un opposant actif. Si son analyse et son évaluation sont

différentes de celles de Brunelle, il reste qu'aussi bien l'une que l'autre sont résolument tournées vers l'avenir et qu'elles proposent des changements d'orientation et des correctifs à une entreprise dont elles ne remettent pas en cause l'inspiration et la visée premières.

C'est cette perspective et cette appréciation foncièrement positives, par-delà leur dimension critique, qui sont rejetées dans l'ouvrage de Paquet et dans d'autres essais récents. Ces travaux, de manière plus ou moins appuyée selon les auteurs, instruisent le « procès » de la Révolution tranquille à partir d'une réévaluation du duplessisme qui, plus souvent qu'autrement, se transforme en véritable réhabilitation « objective », sinon en apologie, de ce régime que l'historiographie traditionnelle (prévisionniste) aurait injustement maltraité.

### **Le duplessisme contre la Révolution tranquille**

Contrairement à ce que laisse supposer son titre, le livre de Gilles Paquet ne traite pas uniquement, ni même surtout, de la Révolution tranquille. Le projet de l'auteur est plutôt de définir une « nouvelle socialité » qui pourrait servir de fondement au type de « gouvernance » qu'il souhaite pour le Québec d'aujourd'hui et c'est à ce sujet que la plus grande partie du livre est consacrée.

C'est cette visée centrale qui justifie la condamnation de l'anti-modèle qu'aurait constitué la Révolution tranquille. Le titre de l'ouvrage ne correspond donc guère à son contenu et a manifestement été retenu d'abord pour ses vertus publicitaires, au nom sans doute d'un marketing bien compris.

La « nouvelle socialité » désirée par Paquet doit prendre acte de quatre grands traits structurels et structurants des sociétés contemporaines : ce qu'il appelle la « spectralité de la socio-économie moderne (décomposée en jeux fragmentés, mais aussi évanescence, incapable de se cristalliser fermement) ; les relations commutatives entre personnes (un monde d'identités multiples et partielles où il y a cohabitation avec commutation avec des contrats instables, mouvants et constamment renégociés) ; la modularité du citoyen (capable de s'engager par morceaux simultanément dans des aventures diverses, d'opérer dans plusieurs registres en même temps) ; enfin, un pluralisme économique social et politique omniprésent qui, sans brimer l'individualité, veut protéger contre les excès du centralisme » (p. 118-119).

Si j'ai cité ce passage au complet, c'est qu'il m'apparaît singulièrement révélateur de la capacité d'euphémisation dont sont capables les économistes libéraux pour décrire la réalité de la domination telle qu'elle se manifeste aujourd'hui. La tyrannie du marché est évoquée comme une « socio-économie évanescence » ; l'abstraction, la formalisation et la juridiciarisation des rapports entre les individus sont décrites comme des « relations commutatives entre personnes » (tu parles !) ; l'isolement et la solitude du citoyen moderne sont représentés comme des phénomènes de « modularité » et, *last*

*but not least*, l'invasion du néo-libéralisme dans toutes les sphères d'activité — avec les conséquences désastreuses que cela implique — est benoîtement caractérisée comme un « excès de centralisme » susceptible de « brimer l'individualité », cette réalité capitale, pilier essentiel de la « nouvelle socialité » à construire pour relever les défis de l'époque. Bref, les métaphores mises à contribution dans ce langage fleuri pétri par le Kitsch, loin de révéler les véritables paramètres et contradictions du monde actuel, les masquent et les banalisent, les trafiquant en simples constats, en données factuelles qu'il suffirait de corriger par des réformes ponctuelles sans remettre radicalement en question l'ordre du monde.

La « nouvelle socialité » rêvée par Paquet doit par ailleurs se nourrir de trois pistes qu'il juge particulièrement « prometteuses » ; d'abord de « l'inspiration corporatiste », vieille tradition de la culture québécoise qui lui paraît toujours stimulante et dont il conviendrait aujourd'hui de proposer de nouvelles modalités d'exercice — c'est cette « inspiration », j'y reviendrai, qui lui plaît surtout dans le duplessisme — ensuite des travaux de certains littéraires sur l'identitaire qui mettraient en relief à la fois les différences profondes qui caractérisent les sociétés modernes et la nécessité de les reconnaître pour ce qu'elles sont et de les intégrer dans un nouveau type d'identitaire évitant le double piège de l'ethnicisme et du cosmopolitisme ; enfin des débats contemporains sur la citoyenneté et des solutions qu'ils suggèrent pour établir un nouveau pacte social. Intégrant ces trois perspectives, la « nouvelle socialité », écrit Paquet, « se veut à la fois anticosmopolite et antiparticulariste, elle cherche une *troisième voie* entre la notion de citoyenneté de Pierre Elliott Trudeau fondée sur les seuls droits individuels et celle de Jacques Parizeau ancrée dans la référence aux Québécois de souche » (p. 82)<sup>6</sup>.

Cette fameuse « troisième voie » implique une conception renouvelée du statut et du rôle de l'État. Celui-ci, de centralisateur qu'il demeure toujours aujourd'hui aux yeux de l'économiste-poète du dimanche, doit devenir « subsidiaire » (p. 111) et n'intervenir qu'en dernier recours en faveur des citoyens qui doivent d'abord compter sur eux-mêmes et seulement sur eux-mêmes. L'égalitarisme n'étant plus le « moteur de la communauté » (p. 115) ainsi repensée, il s'ensuit que l'État n'a plus à se préoccuper de l'universalité des droits : « à l'ère de l'égalitarisme de droit va succéder l'ère de la négociation pour déterminer ce qui constitue l'*inégalité inacceptable* » (p. 112) », écrit Paquet aussi limpidement qu'impavidement<sup>7</sup>. Les inégalités sont donc acceptables, inévitables et, dans cette optique ultralibérale, sans doute souhaitables. L'objectif de la nouvelle socialité n'est rien de plus que la production de ce que l'auteur qualifie, en virtuose de la litote, de « ciment social minimal » dont un État « stratège » sera le maître d'œuvre.

En somme, à chacun selon ses mérites et ses talents et que ceux qui n'en ont guère — par hérédité, malchance ou paresse — crèvent ! C'est dans l'ordre des choses et du monde régi par la « nouvelle socialité » de notre penseur qui entend ainsi disposer des acquis sociaux des dernières décennies.

D'où son opposition féroce à toute forme d'État-providence et sa haine à l'endroit de la Révolution tranquille qui aurait donné une impulsion décisive à tout ce qui s'est produit depuis l'ère duplessiste et qui serait donc responsable du « déclin du capital social au Québec » (p. 19). Cette condamnation intempestive ne s'appuie cependant sur aucune analyse concrète et systématique de la dite révolution qui est refusée en bloc sans que l'auteur ne dépasse le stade des généralités et des lieux communs les plus éculés sur cette période.

Par contraste, il se réfère positivement au duplessisme qu'il réévalue à la lumière notamment de la contribution récente de Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin sur *La société libérale duplessiste*<sup>8</sup>. Il en reprend les principales thèses, tout en les accommodant bien sûr à sa visée néo-conservatrice, sinon carrément réactionnaire. L'ouvrage des sociologues de l'UQAM autorise-t-il cette appropriation ? Et si oui, comment et jusqu'à quel point ?

### **La société libérale duplessiste : un détournement de sens**

Publié en 1994, l'ouvrage de Bourque, Duchastel et Beauchemin s'est rapidement retrouvé au cœur d'un intense débat historiographique concernant l'interprétation du Québec moderne. Il semblait en effet s'inscrire parfaitement dans le courant « révisionniste » qui propose depuis quelques années une nouvelle lecture et du coup une nouvelle appréciation du développement de la société québécoise depuis l'après-guerre, lecture qui insiste davantage sur les parentés de cette communauté avec les sociétés équivalentes en Amérique que sur ses traits distinctifs et sa prétendue originalité, en assurant ainsi la normalisation sinon la banalisation.

En qualifiant le régime duplessiste de « libéral », ces auteurs créaient un puissant effet de surprise tant cette expression, à première vue, paraît déplacée et inconvenante pour caractériser le type de gestion autoritaire et disciplinaire pratiquée par le chef de l'Union nationale et son parti. L'ouvrage fut donc abondamment commenté, devenant même l'objet principal d'un colloque — suivi d'un livre<sup>9</sup> — consacré en principe à la réalité empirique de l'expérience duplessiste, mais qui se polarisa pour l'essentiel sur l'enjeu interprétatif qu'il soulevait.

Le titre même de l'essai — choisi d'ailleurs avec une volonté de provoquer, comme devaient l'admettre par la suite ses auteurs — était en soi porteur de malentendus et de méprises et allait engendrer, comme c'était facilement prévisible, toute une série de discussions relevant souvent davantage de la casuistique et de la scolastique philologiques que de l'analyse

historique et sociale de la période duplessiste. Bourque et ses collaborateurs allaient d'ailleurs s'en plaindre, estimant que la dimension théorique et méthodologique n'était pas suffisamment prise en considération dans les critiques qui leur étaient adressées, ce qui est assez juste, tout en feignant d'ignorer qu'ils en étaient largement responsables en tant qu'inventeurs de leur fameux titre, une « trouvaille » tout à fait extraordinaire qui allait autoriser toutes les confusions.

Au-delà de son affiche déconcertante, l'ouvrage est-il dans son propos même aussi nouveau et révolutionnaire que semble le prétendre son titre ? Nous fait-il voir cette période sous un jour vraiment neuf ? Quelle fonction idéologique et politique cette « révision » — réelle ou prétendue — remplit-elle dans les débats qui nous occupent aujourd'hui ? Pour répondre le plus correctement possible à ces questions, je rappellerai d'abord les grandes lignes de l'ouvrage.

D'entrée de jeu, les auteurs affirment très explicitement leur volonté de faire œuvre scientifique, de produire une « analyse » et non une « réhabilitation » du duplessisme. À cette fin, ils entendent éviter le double piège de « l'histoire sainte » telle que proposée par les zélotes du régime comme Conrad Black ou Robert Rumilly et de « l'épopée modernisatrice » (p. 12), telle que formulée par les partisans de la Révolution tranquille qui, en qualifiant cette période de « grande noirceur », l'ont stigmatisée et à toutes fins utiles condamnée.

Or ces deux représentations passeraient à côté de l'essentiel en privilégiant indûment l'une ou l'autre des deux dimensions fondamentales de cette société : son conservatisme et son traditionalisme ou, au contraire, son libéralisme et sa modernité. La vérité de la période résiderait quelque part entre ces deux représentations : le duplessisme serait tout à la fois conservateur voire réactionnaire *et* libéral, reposant sur l'initiative privée et le marché, et moderne, ayant adopté le progrès comme valeur centrale, à tout le moins sur le plan discursif.

Cette nouvelle interprétation, qui implique une réappréciation du régime, s'oppose d'une part à la thèse du « retard » (de la société québécoise sur le reste de l'Amérique du Nord, sinon sur l'ensemble des nations occidentales) défendue par les historiens libéraux partisans de l'État-providence et, d'autre part, à la thèse de la « folk society » formulée par certains anthropologues et sociologues pour rendre compte des aspects traditionnels du Québec de l'après-guerre. La thèse du « retard » est refusée dans la mesure où elle associe l'émergence de la modernité au Québec aux années 1960 alors qu'elle remonterait aussi loin qu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. « Bref, lorsque le parti de l'Union nationale est réélu en 1944, écrivent par exemple Bourque et ses collaborateurs, il prend le pouvoir dans un palier de gouvernement qui



fonctionne depuis près d'un siècle dans le cadre d'un État démocratique et moderne, dont la légitimité repose sur la souveraineté nationale populaire » (p. 315). La thèse de la « folk society » est pour sa part écartée, dans la mesure où elle durcit exagérément certains traits traditionnels de la société duplessiste qu'elle hypostasie comme la vérité de cette époque, alors qu'il ne s'agit que de traits secondaires subordonnés par ailleurs au caractère essentiellement moderne et libéral du régime.

Cette nouvelle lecture et mesure du duplessisme s'appuie essentiellement sur une analyse du discours politique tenu par les propagandistes du régime tel qu'on le retrouve dans des documents et textes officiels : « le discours du trône, le discours législatif, le discours électoral et le discours constitutionnel » (p. 345). Le corpus étant étendu et répétitif, si j'en juge par les citations données dans l'ouvrage, on en propose une analyse quantitative fondée sur la mise en évidence de récurrences lexicales significatives, étudiées et interprétées « en contexte » : « l'analyse mise en œuvre, précisent les auteurs, est fondée sur la présence et la récurrence plus ou moins forte de mots dans le discours, même si cette présence est mise en relation avec le contexte d'apparition » (p. 351). La démarche se situe ainsi, ajoutent-ils, « à mi-chemin entre l'analyse de contenu et l'analyse du discours » (p. 339). Bref, il s'agit de tirer le meilleur de ce que permettent l'analyse de contenu qualitative et l'analyse quantitative en dépassant leurs limites respectives : l'individualisme et l'impressionnisme d'un côté, la rigidité et le statisme de l'autre. L'approche empruntée, qualifiée « d'empiro-constructiviste », doit, en principe, permettre d'éviter ce double écueil.

N'étant ni statisticien ni même sociologue pratiquant, je n'aurai donc pas la prétention de discuter des mérites et de la fécondité de cette approche, du moins en termes techniques. Elle conduit en tout état de cause à l'élaboration d'une longue série de graphiques et de tableaux — fournis en annexe de l'ouvrage — destinés à illustrer le caractère « scientifique » de l'entreprise et j'imagine, faisant confiance aux auteurs, qu'ils ont été correctement confectionnés, selon les règles de l'art présidant à ces usages. Il m'apparaît plus intéressant d'examiner à quelle représentation d'ensemble du duplessisme conduit cet impressionnant appareillage, de voir si les conclusions qu'il suggère sont à la hauteur de ses prétentions épistémologiques, si l'éléphant accouche bien d'un éléphant et non d'une souris !

L'image d'ensemble du duplessisme qui se révèle à la lecture des tableaux de fréquence lexicale est contrastée, nuancée, sinon globalement positive, pour reprendre une expression de Georges Marchais, devenue célèbre, à propos des pays de l'Est : le régime serait non seulement libéral et moderne, mais se situerait aux avant-postes de la « modernité émancipatrice », ainsi que le proclame sans équivoque le titre du second chapitre de l'ou-

vrage. Le discours politique qu'il tient serait donc porté par rien de moins que les « grandes valeurs de la modernité émancipatrice » (p. 50), et notamment par celles de la « rationalité expérimentale » et du « progrès » qui seraient au cœur de son credo.

Loin de constituer un régime de « grande noirceur », le duplessisme, ainsi revisité, apparaît comme un royaume de lumière et un espace de liberté, malgré ses aspects conservateurs, voire réactionnaires, que Bourque et ses collaborateurs sont bien obligés de reconnaître. Le régime est ainsi décrit comme autoritaire, disciplinaire, répressif à l'endroit de certains groupes, « petitement démocratique » ainsi que l'évoque joliment une image dont on admirera la suavité, privilégiant une conception hiérarchique et fonctionnelle de la société et de l'État qui l'éloigne en apparence de la « modernité émancipatrice ». Mais ce n'est pas là l'essentiel car par la « centralité éclatante de l'idée de progrès » dans son discours, il se situe incontestablement » au cœur même de la mouvance libérale » (p. 326) dont il représenterait une variante « de droite », ce qui permet de le distinguer d'autres régimes libéraux davantage portés sur la démocratie.

Pour faire tenir la route à cette thèse risquée qui, à première vue, s'apparente aux interprétations les plus conservatrices de la période, Bourque et ses collaborateurs sont obligés de procéder à une longue série de distinctions dont l'intérêt scientifique et surtout politique ne s'impose pas d'emblée. Ils distinguent et opposent ainsi conservatisme et traditionalisme : le duplessisme serait conservateur mais non traditionaliste<sup>10</sup> ! Ils distinguent et confrontent modernisme et libéralisme : le duplessisme serait moderniste, ou à tout le moins modernisant, mais non libéral, au sens philosophique tel que l'entendaient les Lumières, tout en étant, bien sûr, au sens économique car il survalorise le marché et se méfie de l'État<sup>11</sup>. Ils distinguent encore, et avec plus de pertinence cette fois, État libéral et État-providence, à la suite de quoi ils n'ont guère de peine à démontrer que le duplessisme est au service de l'État libéral et non de l'État-providence !

En somme, ils privilégient une conception économique et économiste de la modernité et du libéralisme qui leur permet de placer aisément le régime de l'Union nationale sous cette enseigne alors qu'une conception plus sociale de la modernité, axée sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de démocratie, tout aussi émancipatrices pour le moins que celles de la raison et du progrès technique et économique, aurait suggéré une tout autre interprétation et du coup une tout autre mesure du duplessisme, sans doute aussi juste que celle qu'ils ont proposée, et assurément plus progressiste sur le plan politique. En insistant sur les ressemblances plutôt que sur les différences, sur ce qui rend le duplessisme assimilable pour l'essentiel aux autres sociétés libérales qui lui sont contemporaines, Bourque et ses collaborateurs

le banalisent et le normalisent et font perdre de vue l'essentiel, à savoir le caractère conservateur, autoritaire, « petitement démocratique » comme ils disent et platement provincialiste d'un régime qui exaltait le progrès économique, bien sûr, mais au détriment du progrès social et politique.

La réalité sociale du duplessisme, guère évoquée dans cet ouvrage centré sur sa dimension discursive, présente, on le sait, des traits qui contreviennent plus souvent qu'autrement avec la « modernité » du discours :

1. Le système d'éducation, de la base au sommet, est sous le contrôle absolu de l'Église et du clergé. Les communautés religieuses dirigent une large partie des écoles primaires et secondaires du réseau public. Elles dominent complètement le réseau des fameux collèges classiques qui forment les élites dirigeantes de l'époque. Ce système comporte lui-même une subtile hiérarchie interne, avec au sommet les collèges dirigés par les Jésuites, et à la base ceux animés par les communautés de « frères » enseignants (frères des écoles chrétiennes, maristes etc.). Les universités sont dotées de chartes pontificales, leurs recteurs sont nommés par l'Archevêché et le catholicisme en est la matrice idéologique.

2. Les établissements de santé présentent le plus souvent un caractère privé et clérical. Placés sous la direction de communautés religieuses, ces « hôpitaux des sœurs » accordent un accès différentiel aux malades, donnant la priorité aux « riches » qui peuvent se payer des soins de santé, reléguant les autres aux bons soins de la charité, publique ou privée.

3. Sur le plan social, l'exercice des libertés démocratiques et syndicales est très étroitement limité et circonscrit par un formidable appareil législatif et répressif délibérément anti-ouvrier. Un long processus de conciliation et de médiation est exigé préalablement à tout exercice du droit de grève dans le secteur privé. Les fonctionnaires, les enseignants et autres employés de l'État ne sont pas syndiqués et le droit de grève est interdit dans le secteur public. Les différends et les oppositions entre les syndicats et le gouvernement sont réglés par arbitrage. Et la police intervient brutalement lorsqu'il y a malgré tout des débrayages. Dans ce contexte de « paix sociale » forcée, toute manifestation d'opposition prend figure de « guerre civile » et est traitée comme telle : les grèves de l'époque (Asbestos (1949), Louiseville (1952-1953), Murdochville (1957)) inévitablement réprimées par la police en constituent d'éloquentes illustrations.

4. Le libéralisme économique est la doctrine officielle du régime. La glorification de l'entreprise privée est au cœur de son credo politique, accompagnée par un refus complémentaire de l'intervention de l'État. Celui-ci s'efface au profit du grand capital américain qui s'investit massivement dans le secteur des « richesses naturelles » ; amiante, fer, cuivre, pâtes et papiers, etc.

5. Le « noyau dur » du discours idéologique tenu par le régime et ses alliés est essentiellement formé d'un nationalisme défensif, protectionniste ; l'« autonomisme » revendiqué bruyamment par Duplessis en est la principale traduction : il faut, comme dit le « cheuf », que le Canada français « reprenne son butin » perdu au profit d'Ottawa. Le Québec est perçu essentiellement comme une communauté française, rurale et catholique. En cela, le duplessisme apparaît comme un prolongement naturel de la pensée de Lionel Groulx sur le terrain immédiatement politique. Il garde l'essentiel de la doctrine et en fait un usage abondant et répétitif dans les discours publics qui servent de rituels liturgiques à ses pratiques et à ses politiques.

La réalité concrète, empirique, du duplessisme, ne correspond guère, on le voit, à la description globalement positive qu'en proposent Bourque et ses collaborateurs. Le régime n'est en effet libéral que sur le plan économique, et moderne que sur le plan d'un certain type de développement fondé sur la propriété privée et sur le marché. Or l'impression d'ensemble produite par leur livre est qu'il s'agissait somme toute d'un régime ouvert et progressiste en dépit de ses aspects conservateurs et autoritaires, relégués au second plan dans les analyses, comme on l'a vu auparavant. D'où à la fois la justesse du titre sur un certain plan — le Québec sous Duplessis est effectivement une société « libérale » (au sens économique) — et sa fausseté sur le plan politique car il laisse entendre que le régime était globalement « libéral » (au sens social et philosophique), ce qui n'est pas conforme à la réalité des pratiques et des rapports sociaux au cours de cette période.

L'intention des auteurs n'était évidemment pas que leur livre soit reçu comme une réhabilitation du duplessisme. Il reste qu'il a bien été lu comme s'il en était ainsi, tant par ses partisans que par ses adversaires. Gilles Paquet et Dorval Brunelle, par exemple, se retrouvent d'accord au moins là-dessus, tout en s'opposant par ailleurs sur la validité du diagnostic proposé, Paquet l'estimant juste et le reprenant à son compte, Brunelle le jugeant inapproprié, sinon faux, et le contestant<sup>12</sup>.

L'enjeu de l'ouvrage n'est donc pas seulement historiographique, il est politique, il sous-tend les débats qui nous confrontent aujourd'hui sur la stratégie à employer pour créer de nouveaux rapports sociaux, une « nouvelle socialité » pour reprendre les termes de Gilles Paquet. Ce dernier, dans son refus du modèle esquissé lors de la Révolution tranquille, cherche, on l'a vu, son inspiration dans un duplessisme bien compris, tel que dessiné par Bourque et ses collaborateurs ; il se réclame de leur ouvrage — sans avoir besoin de trop le trafiquer — pour assurer la légitimité de son propre projet.

Faut-il suivre Paquet, et de manière plus générale les néo-conservateurs, dans cette voie et liquider la Révolution tranquille, ou plutôt l'assumer tout en la dépassant ?

## **Rejeter ou dépasser la Révolution tranquille**

Le procès de la Révolution tranquille ne commence pas avec l'ouvrage de Gilles Paquet : il est ouvert depuis longtemps, opposant les esprits libéraux et progressistes, qui en font une évaluation favorable, aux esprits plus conservateurs qui la remettent en question d'une manière ou d'une autre. Les conservateurs sur le plan politique — nostalgiques de la vieille Union nationale ou du créditisme, aile droite du Parti libéral et du Parti québécois — la rejettent pour son caractère réformiste. Les néo-conservateurs sur le plan culturel, de Jacques Dufresne à François Ricard, jugent bon de la « démythifier », car elle aurait été confisquée à leur plus grand profit par des baby boomer opportunistes qui se seraient enrichis à même la construction de l'État-providence<sup>13</sup>.

Cette critique est très différente de celles de Brunelle et Dumont évoquées plus haut. Pour ceux-ci, il fallait faire la Révolution tranquille, elle était nécessaire, bien qu'elle ait été effectuée trop rapidement pour Dumont ou qu'elle ne soit pas allée suffisamment loin pour Brunelle. Leur critique ne met pas en question la légitimité même du processus de changement et de transformation opéré au cours des années 1960 par les opposants — victorieux — du duplessisme.

Ces opposants — qu'ils appartiennent au Parti libéral de Lapalme et Marler, au mouvement syndical, au secteur culturel et artistique — s'en prennent au système scolaire élitiste et antidémocratique du temps et à sa pédagogie étouffante, ils dénoncent le pouvoir du clergé et sa collusion avec le régime, ils contestent le nationalisme conservateur et autarcique de l'Union nationale et sa gestion autoritaire et anti-ouvrière des rapports de travail.

Leur « programme » comprend un certain nombre de réformes tenues pour tout à fait capitales. Ils réclament d'abord la démocratisation du système politique, et très concrètement la refonte d'une carte électorale qui avantage scandaleusement les électeurs ruraux et la bourgeoisie régionale francophone. Ils exigent que les systèmes d'éducation et de santé demeurent publics et démocratiques, questionnant ainsi le pouvoir clérical sur ces institutions vitales. Ils préconisent enfin une politique plus ouverte à l'endroit du mouvement syndical, excluant la répression juridique et policière et faisant place à la syndicalisation des employés de l'État et des enseignants. Bref, on propose tout un arsenal de réformes démocratiques susceptibles de placer résolument le Québec à l'enseigne de la modernité politique, sociale et culturelle.

C'est ce programme qui connaît un triomphe électoral avec la victoire des libéraux dirigés par Jean Lesage en juin 1960. Il s'agit d'une victoire préparée de longue main, qui a couvé souterrainement dans la société extérieurement hypercontrôlée et domestiquée de Duplessis et qui n'a donc rien

d'un événement subit, miraculeux, providentiel : il trouve, bien au contraire, son ancrage concret dans les contradictions du Québec de l'après-guerre.

Cela étant, on aurait tort de sous-estimer les bouleversements et les transformations majeures opérés par « l'équipe du tonnerre » qui, durant six ans (de 1960 à 1966) va traiter cette société comme un véritable chantier. Parmi les réalisations de cette période effervescente, je signale très rapidement (et de manière forcément grossière) les suivantes :

1. Les réformes du système d'éducation. Jugé anachronique, inadapté aux réalités du monde moderne, l'appareil scolaire sera soumis à l'examen serré d'une Commission royale d'enquête nommée en 1962 et placée prudemment sous la présidence d'un évêque, M<sup>gr</sup> Parent, ancien recteur de l'Université Laval. Cette Commission signale l'urgence d'une réforme en profondeur du système et propose la création d'un ministère de l'Éducation, qui sera mis sur pied en 1964. L'essentiel des institutions que nous connaissons aujourd'hui sera édifié dans les années suivantes : création des écoles polyvalentes au niveau secondaire, des collèges publics au niveau préuniversitaire et du réseau de l'Université du Québec. L'École devient ainsi publique et démocratique à tous les niveaux.

2. La mise sur pied de l'assurance-hospitalisation qui assure à tous l'accès gratuit aux services de santé. Les hôpitaux privés, dirigés par les sœurs, à accessibilité restreinte et sélective, deviennent publics et accessibles à tous ceux qui connaissent des problèmes de santé.

3. La nationalisation des compagnies privées d'électricité. Ces entreprises, qui jouissent d'une situation de monopole sur le plan local et régional, sont achetées par l'État et deviennent propriété publique à la suite d'une campagne électorale dont cette question constitue le principal enjeu en 1962.

4. La mise sur pied d'entreprises publiques à travers lesquelles l'État intervient directement dans la régulation et la gestion des activités économiques. Sont ainsi constituées au fil des années une société d'investissement, la Société générale de financement (SGF), et des entreprises fort actives notamment dans les domaines minier (Société québécoise d'exploration minière — SOQEM), pétrolier (Société québécoise d'entreprise pétrolière — SOQIP) et forestier (Régie d'exploitation des forêts — REXFOR).

5. Une amorce de planification économique à travers l'expérience conduite en Gaspésie par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et, sur le plan provincial, la constitution d'un Conseil d'orientation économique formé de représentants du patronat, du mouvement coopératif et des syndicats. Ces initiatives, qui s'avèrent d'une efficacité pour le moins discutable, témoignent cependant des préoccupations nouvelles de l'État pour les questions économiques.

À travers toutes ces mesures, ce qu'on appellera bientôt l'État-providence se substitue progressivement à l'État du laisser-faire « libéral » du régime antérieur, comme le notent avec justesse Bourque, Duchastel et Beauchemin. Et ce n'est pas une mince affaire, un changement ordinaire : l'ensemble des institutions dans lesquelles nous travaillons et vivons aujourd'hui sont créées au cours de cette période.

Les attaques actuelles contre l'État-providence et les entreprises collectives impliquent donc forcément une remise en question non seulement du « mythe » de la Révolution tranquille mais de ses réalisations les plus significatives. Ce travail de déboulochage idéologique et de déconstruction pratique est en marche depuis plusieurs années comme en témoignent notamment les réformes en terme de coupures et de réductions de service dans les domaines de l'éducation et de la santé et l'abolition de nombreuses entreprises publiques dans le secteur économique.

L'État-providence, dans les faits, est menacé, réduit à une part de plus en plus congrue. C'est ce processus que les tenants de l'État-stratège souhaitent accélérer et radicaliser pour le plus grand profit des hommes d'affaires et autres « guerriers de l'émergence » qui conçoivent la société comme une entreprise gérée par et pour les plus « performants » et au moindre coût pour ceux qui ont du « bien » et qui entendent le garder au fond de leurs poches.

Défendre la Révolution tranquille, ce n'est donc pas défendre un mythe épique, vénérer un fétiche et une relique sur le mode de la dévotion obséquieuse, c'est défendre une certaine conception de la société et de l'État, c'est assumer un héritage avec la volonté de le dépasser et de l'élargir à l'avantage du plus grand nombre contre ceux qui entendent le dilapider pour assurer leur domination de groupe et de classe.

L'enjeu est d'abord politique et c'est sur ce terrain qu'il faut avant tout se situer en assignant sa juste place au débat historiographique qui risque parfois de le masquer plutôt que de le mettre en lumière. C'est incontestablement le cas dans l'entreprise « révisionniste » de Paquet et du courant profondément conservateur dont il est un porte-parole complaisant. Ce courant aimerait bien en finir une fois pour toutes avec la Révolution tranquille et avec les possibilités réelles d'émancipation qu'elle contenait auxquelles il nous appartient de donner suite aujourd'hui.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Gilles Paquet, *Oublier la Révolution tranquille, Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999, p. 8. Les autres citations de cet ouvrage seront signalées entre parenthèses dans mon texte.
2. Dorval Brunelle, *La désillusion tranquille*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978.
3. Fernand Dumont, *La vigile du Québec, Octobre 1970 : l'impasse ?*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971.

4. Ce type d'analyse sera repris pour l'essentiel par Jocelyn Létourneau quinze ans plus tard. Ce dernier insiste toutefois davantage sur l'appropriation symbolique de la Révolution tranquille par les technocrates qui en auraient extrapolé un récit largement mythique, le donnant à lire comme une sorte d'épopée du Québec moderne, diluant aussi leur propre ascension dans le cadre plus général d'un processus de changement global dont ils auraient été un rouage parmi d'autres et non les principaux bénéficiaires. Se reporter plus particulièrement à son article : « Le Québec moderne : un chapitre du grand récit collectif des Québécois », *Discours social/Social Discourse*, vol. 4, n<sup>os</sup> 1-2, hiver 1992, p. 63-88.
5. Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 164.
6. Mes italiques.
7. Mes italiques.
8. Gilles Bourque, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Politique et économie, Études canadiennes », 1994. Les citations de cet ouvrage seront signalées entre parenthèses dans mon texte.
9. Alain G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis, Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, coll. « Débats », 1997. Les interventions de Beauchemin, Bourque et Duchastel représentent le quart de toutes les communications réunies dans cet ouvrage et la majorité des autres interventions renvoient de manière plus ou moins élaborée à leur ouvrage.
10. Cette distinction constitue le cœur de la contribution de Jacques Beauchemin dans *Duplessis, Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, *op. cit.*, p. 33-54. Disons que la discussion y prend par moments la forme d'un débat sur le sexe des anges, l'opposition portant davantage sur les mots que sur les choses qu'ils désignent qui, à y regarder de près, sont les mêmes, Beauchemin qualifiant de conservatrices les réalités que les autres décrivent comme traditionnelles.
11. Cette distinction est formulée par Gilles Bourque dans son intervention reprise dans le même ouvrage, p. 265-282. Il faut reconnaître que l'auteur y fait montre de beaucoup « d'esprit de finesse » et d'une grande maîtrise d'une sophistique qui ressemble étrangement par moments à la casuistique jésuite.
12. Brunelle propose pour sa part le qualificatif « d'illibéral » pour décrire le duplessisme, épithète qui n'est sans doute pas celle qui convient le mieux non plus. Mais la critique qu'il formule à l'endroit de l'interprétation de Bourque et de ses collaborateurs m'apparaît tout à fait pertinente : elle recoupe celle que je soumets ici. Voir sa contribution dans le même ouvrage, p. 327-348.
13. *La génération lyrique* de François Ricard représente la contribution la plus flamboyante de ce courant auquel j'ai donné la réplique dans *Les habits neufs de la charte culturelle*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Partis pris actuels », 1994.

*Ndlr*

Même si Jacques Pelletier n'a pas participé au débat organisé par l'AQHP pour discuter de l'ouvrage de G. Paquet, nous avons jugé pertinent de publier ce texte qu'il nous a fait parvenir. Nos lecteurs comprendront que G. Bourque, J. Duchastel et J. Beauchemin, n'ayant pu réagir en séance aux propos de leur collègue, le feront dans un texte à paraître dans le prochain numéro du *Bulletin*.